Liberté Égalité Fraternité

NOUVEAU RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC) EN SANTÉ

→ COMMENT S'AFFILIER ?

Votre adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-rennes.fr) sera indispensable au processus d'affiliation ou de dispense au contrat collectif de protection sociale complémentaire (PSC) en santé.

C'est uniquement à cette adresse que l'académie et la MGEN vous contacteront fin novembre, début décembre 2025, pour vous permettre de :

- réaliser votre affiliation individuelle en ligne,
- couvrir votre conjoint et/ou vos enfants,
- solliciter une dispense.







- Outils d'estimation et d'aide à la décision : estimer votre cotisation santé et vos remboursements santé https://www.mgen.fr/psc-agents-en-esr-js/
- > En savoir plus sur le déploiement de la PSC https://www.education.gouv.fr/la-protection-sociale-complementaire-pour-les-personnels-de-l-education-nationale-de-l-enseignement-325214

